



CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

ROME, 5-16 Novembre 1974

Distr.
LIMITEE

E/CONF.65/C.1/L.9/Rev.1
12 novembre 1974
FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIERE COMMISSION

Point 9 (a) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

MESURES DESTINEES A ACCROITRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DES PAYS EN
VOIE DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE PLUS LARGE DU DEVELOPPEMENT

Irrigation, lutte contre les inondations et aménagement scientifique des eaux

Australie, Bangladesh, Egypte, Inde, Nigeria, Pakistan, Sénégal: Projet révisé
de résolution

La Conférence mondiale de l'alimentation,

Reconnaissant le rôle vital de l'eau dans le développement agricole et par conséquent l'importance qui s'attache à achever les projets en construction, à améliorer les réseaux d'irrigation existants et à en créer de nouveaux dans les pays en voie de développement,

Reconnaissant qu'il est devenu particulièrement urgent d'étendre la superficie irriguée puisque la variabilité du climat est un facteur dont l'influence sur la situation alimentaire est de plus en plus importante,

Notant que d'importantes ressources en eaux souterraines et superficielles sont encore inexploitées et que les données disponibles au sujet du rapport coût/bénéfice sont favorables à la mise en valeur et à l'utilisation de ces ressources,

Notant qu'un grand nombre de systèmes d'irrigation fonctionnent avec une efficacité réduite,

Notant que d'importantes superficies irriguées ne sont plus cultivées ou ont perdu une partie de leur potentiel productif parce qu'elles sont gorgées d'eau, alcalinisées ou salinisées,

Notant que des dégâts colossaux dans les cultures sont devenus dans certaines régions un phénomène de plus en plus fréquent qui appelle des mesures d'urgence pour maîtriser les inondations,

Notant qu'une conservation et une utilisation rationnelles de l'eau seront essentielles pour accroître la production agricole dans les régions arides et semi-arides,

Considérant que le manque de moyens financiers, d'équipement et de personnel expérimenté constituent les principaux obstacles à une pleine exploitation des ressources potentielles en eau et à une action efficace de drainage et de maîtrise des eaux,

1. Recommande que les gouvernements et les institutions internationales telles que la FAO et l'OMM agissent d'urgence dans les domaines ci-après:

a) Enquêtes exhaustives, selon les besoins, sur le climat, l'hydrologie et les possibilités d'irrigation;

b) expansion rapide des dispositifs d'irrigation dans les zones où existent des réserves d'eaux superficielles et souterraines pouvant être exploitées rationnellement, afin de faciliter à la fois une amélioration de la productivité et une intensification des cultures;

c) là où on ne dispose pas d'eaux douces superficielles ou souterraines, mise au point de techniques pour utiliser en toute sécurité les eaux saumâtres en vue de la production alimentaire;

d) restauration des terres gorgées d'eau, alcalines ou salines et prévention de la salinisation des terres irriguées;

e) dans les zones arides où la production végétale est limitée davantage par le manque d'eau que par le manque de terre, localisation des sources souterraines, études sur les possibilités économiques d'utiliser des ressources hydriques non classiques, recherche et développement en vue de l'exploitation la plus économique des eaux par des techniques telles que l'irrigation goutte-à-goutte et par aspersion;

f) dans les zones semi-arides ou sujettes à la sécheresse, exploitation rationnelle des eaux souterraines, emmagasinage et conservation de l'eau aussi bien dans le sol que dans les étangs de fermes alimentés par ruissellement, et application de techniques d'utilisation rationnelle de l'eau rendue ainsi disponible;

g) dans les zones à forte pluviosité et sujettes aux inondations, mesures de protection contre les inondations et de maîtrise des eaux et notamment aménagement des bassins versants pour atténuer les dégâts subis par les cultures et, là où cela est possible, pour transformer la période sans inondation en saison principale de récolte grâce au développement de l'irrigation par élévation et à l'exploitation des eaux souterraines;

h) dans les zones marécageuses ou exposées aux marées, établissement de réseaux de drainage appropriés et mesures propres à combattre la salinité;

2. Demande aux institutions internationales et aux organisations d'aide bilatérale et multilatérale de fournir une assistance extérieure fortement accrue afin de permettre aux pays en développement d'agir rapidement comme il est indiqué au paragraphe 1.

3. Exhorte les gouvernements et les institutions internationales à évaluer les besoins d'énergie pour l'irrigation, à prendre les dispositions nécessaires pour que ces besoins soient satisfaits et à encourager des recherches intensives sur l'utilisation de l'énergie solaire, géothermique et éolienne dans l'agriculture;

4. Exhorte les gouvernements et les institutions internationales à renforcer et, le cas échéant, à entreprendre, aux échelons national et régional, la formation dans tous les aspects de la technologie des eaux intéressant des systèmes d'agriculture particuliers, et à améliorer l'administration et la gestion des réseaux d'alimentation en eau.